



Société Civile Professionnelle
O. JOURDAIN, F. DUBOIS & S. RACINE
Huissiers de Justice Associés

Maryn LECOURT
Huissier de Justice

121, rue de la Pompe
75773 PARIS Cedex 16



Standard : 01 47 27 58 31
Télécopie : 01 47 27 34 16

Caisse des Dépôts
FR97 4003 1000 0100 0033 3520 W65

Courriel : etude@jdhuissiers.paris

SYNTHESE DES HONORAIRES PRATIQUES VALANT CONVENTION D'HONORAIRES

HONORAIRES D'INTERVENTION

1/ REMUNERATIONS TARIFÉES :

Voir Livre IV Titre IV bis du Code de Commerce et articles A.444-10 à A.444-52 du même code :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000032127742/2020-12-22/

Tous les actes tarifés sont stipulés hors taxes. Il sera facturé en sus :

- La TVA au taux de 20,00 % ;
- L'indemnité forfaitaire de transports, pour tous les actes à 7,67 euros hors taxes ;
- Les débours exposés (articles R.444-12 et article annexe 4-8-I du code de commerce pour les actes tarifés).

2/ REMUNERATIONS LIBRES :

ACTES EXTRAJUDICIAIRES	COUTS HT	COUTS TTC
Congés et demandes de renouvellement de bail commercial, prévus aux articles L. 145-9 et L. 145-10 du Code de Commerce	45,75 €	+ TVA 20% + indemnité de transport + débours
Congés et demandes de renouvellement de bail commercial, prévus aux articles L. 145-9 et L. 145-10 du Code de Commerce – <u>URGENCE 24h</u>	89,28 €	+ TVA 20% + indemnité de transport

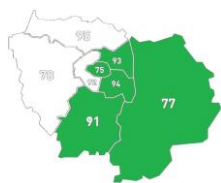
Etablir les chèques à l'ordre de la SCP JOURDAIN DUBOIS RACINE

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret n° 321 263 832 000 32 - Tva Intra n°FR 90 321 263 832

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 (Art. 27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées à l'Etude. Numéro CIL 1747.

La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 Jours est susceptible de porter intérêts à un taux de 10% (art. L 441-6 du Code de commerce). Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L441-6 alinéa 12 du Code de commerce).



Société Civile Professionnelle
O. JOURDAIN, F. DUBOIS & S. RACINE
Huissiers de Justice Associés

Maryn LECOURT
Huissier de Justice

121, rue de la Pompe
75773 PARIS Cedex 16



Standard : 01 47 27 58 31
Télécopie : 01 47 27 34 16

Caisse des Dépôts
FR97 4003 1000 0100 0033 3520 W65

Courriel : etude@jdhuissiers.paris

		+ débours
Congés et demandes de renouvellement de bail commercial, prévus aux articles L. 145-9 et L. 145-10 du Code de Commerce → <u>Honoraire de rédaction</u> (Art 4-9 C.Com)	165,00 €	198,00 €
Congé, Offre de renouvellement : Bail d'habitation (art.17-2) : Coût de la prestation (pour un ou plusieurs destinataires vivant au sein d'un même foyer) :	330,00 €	396,00 €
Congé, Offre de renouvellement : Bail commercial (un destinataire)	430,00 €	504,00 €
Congé, Offre de renouvellement : Bail commercial (par destinataire supplémentaire)	120,00 €	144,00 €
Sommation interpellative	291,67 €	350,00 €
Constat (personne physique)	291.67 € / heure	350,00 € / heure
Constat (personne morale)	330.00 € / heure	396.00 € / heure
Signification purge droit de préemption	300,00 €	360,00 €

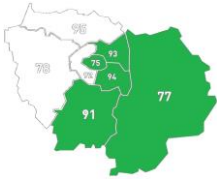
PRESTATIONS ET DEMARCHES	COUTS HT	COUTS TTC
Demande certificat de non-appel / non opposition	30,00 €	36,00 €
Demande exécutoire injonction de payer au greffe	20,00 €	24,00 €
Prise date d'audience	30,00 €	36,00 €
Placement à l'audience	30,00 €	36,00 €
Représentation saisie des rémunérations	100,00 €	120,00 €
Consultation juridique	280,00 € / heure	336,00 €
Honoraire rédaction citation prud'hommes	40,00 €	48,00 €
Honoraire citation Tribunal Judiciaire	150,00 €	180,00 €
Frais de Pilotage Hors compétence (actes détachés)	40,00 €	48,00 €
Frais de Pilotage Compétence Cour d'Appel de Paris (actes détachés)	25,00 €	30,00 €
Vérification RCS (Infogreffe)	10,00 €	12,00 €
Tentative de signification à une adresse	30,00 €	36,00 €
Notifications internationales (préparation formulaires de transmission et/ou avance des débours) en sus de la facturation des frais de l'entité requise au réel	120,00 €	144,00 €

Etablir les chèques à l'ordre de la SCP JOURDAIN DUBOIS RACINE

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.
Siret n° 321 263 832 000 32 - Tva Intra n°FR 90 321 263 832

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 (Art. 27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées à l'Etude. Numéro CIL 1747.

La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 Jours est susceptible de porter intérêts à un taux de 10% (art. L. 441-6 du Code de commerce). Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L441-6 alinéa 12 du Code de commerce).



Société Civile Professionnelle
O. JOURDAIN, F. DUBOIS & S. RACINE
Huissiers de Justice Associés

Maryn LECOURT
Huissier de Justice

121, rue de la Pompe
75773 PARIS Cedex 16



Standard : 01 47 27 58 31
Télécopie : 01 47 27 34 16

Caisse des Dépôts
FR97 4003 1000 0100 0033 3520 W65

Courriel : etude@jduissiers.paris

Désarchivage, délivrance de nouvelles expéditions ou de copies de pièces	70,00 €	84,00 €
Modification des mentions juridiques ou formelles d'un acte rédigé	15,00 €	18,00 €
Frais de photocopie (hors formalité réglementaire n°152)	0.30 € / par page	0.36 € / par page
Cession de créance (honoraires de rédaction en plus du coût de signification)	70,00 €	84,00 €
Honoraires de gestion de dossier (correspondance, pilotage hors compétence, veille juridique, consultation RCS, ...)	40,00 €	48,00€
Gestion et impression d'un acte transmis par mail	10,00 €	12,00 €
Levée Kbis	24,54 €	29,45 €
Demande signification urgentes ((Hors actes prévu par le Tarif Officiel des Huissiers de Justice) : mois de 48h	70,00 €	84,00 €
Demande signification urgentes ((Hors actes prévu par le Tarif Officiel des Huissiers de Justice) : moins de 24h	130,00 €	156,00 €
Jeu concours : dépôt	183,33 €	220,00 €
Jeu concours : tirage au sort	183,33 €	220,00 €

IMPORTANT

Chacune de vos demandes de signification fera systématiquement l'objet d'un accusé de réception de notre part rappelant les honoraires d'intervention susceptibles de vous être facturés, pour valoir convention d'honoraires entre le mandant, ou le tiers payeur s'il en est le mandataire, et la SCP JOURDAIN – DUBOIS - RACINE.

Sa transmission, préalable à notre intervention, vaut acceptation tacite de votre part des conditions qui y sont explicitées.

En cas de désaccord, vous voudrez bien nous notifier par retour votre refus.

S'agissant des formalités tarifées, celles-ci vous seront brièvement résumées en annexe de chacune des factures qui vous seront adressées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Mon cher Maître, en l'assurance de mes sentiments dévoués

Etablir les chèques à l'ordre de la SCP JOURDAIN DUBOIS RACINE

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Siret n° 321 263 832 000 32 - Tva Intra n°FR 90 321 263 832

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 (Art. 27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées à l'Etude. Numéro CIL 1747.

La présente facture est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30 Jours est susceptible de porter intérêts à un taux de 10% (art. L 441-6 du Code de commerce). Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L441-6 alinéa 12 du Code de commerce).